



Div. 04-2024

ARRÊTE DE NOMINATION POUR LA GESTION DU DEBIT DE BOISSONS DE LA COMMUNE DE RIBEAUVILLE à Mme KOHLER Sophie

Ribeauvillé, le jeudi 18 avril 2024

VU le Code de la Santé Publique;

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°20100421 du 11/02/2010 portant autorisation d'exploiter un débit de boissons dans l'établissement à l'enseigne « Espace culturel le Parc » ;

VU le permis d'exploitation n°2404161354 pour la Licence IV, obtenu le 27/03/2024 par Mme KOHLER Sophie ;

Le Maire de la Ville de Ribeauvillé,

ARRÊTE

Article 1 : Mme KOHLER Sophie, née à MONTBELIARD (Doubs), le 6 mai 1969, est nommée co-gérante mandataire du débit de boissons à consommer sur place et dédié à la Commune de Ribeauvillé

Article 2 : La co-gérante mandataire agit pour le compte de la Mairie de RIBEAUVILLE, détentrice de la Licence IV.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté à :

- La Préfecture,
- La Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Registre des arrêtés,
- Recueil des actes administratifs
- Affichage

Le Maire certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire de cet acte.

Notifié le : 19/64/2024.

Sophie KOHLER

Le Maire,

Jean Louis CHRIS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur préalablement à un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Tribunal administratif de Strasbourg 31, Avenue de la paix BP 1038-67070 STRASBOURG Cedex









